

**MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE,
DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE**

**Bureau de Coordination des Programmes Emploi
(BCP-Emploi)**

**Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
(PEJEDEC)**



**Financement Banque Mondiale
Crédit IDA 5608-CI**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LA SELECTION DE PRESTATAIRES
QUALIFIES POUR LA MISE EN PLACE D'ASSOCIATIONS VILLAGEOISES D'EPARGNE
ET DE CREDIT (AVEC) EN VUE DU FINANCEMENT D'ACTIVITES GENERATRICES DE
REVENUS (AGR) AU PROFIT DES JEUNES DANS LES REGIONS PARTENAIRES
D'EXECUTION DU PEJEDEC**

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a obtenu un financement additionnel de 50 millions de dollars américains octroyé par l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer la mise en œuvre du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC). Ce projet vise à améliorer l'accès à l'emploi et le développement des compétences professionnelles des jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans, diplômés ou non et en situation de sans emploi ou sous-emploi.

Dans le cadre de la Composante 2 du Projet, il est prévu de mettre en place des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) en vue de financer la création d'Activités Génératrices de Revenu (AGR) en milieu rural. L'objectif recherché est de favoriser l'entrepreneuriat en milieu rural par le développement de la culture d'épargne et de crédit. A cet effet, le BCP-Emploi a conclu des Conventions de Partenariat avec dix (10) Régions/Districts pour leur confier le pilotage, la coordination et le suivi opérationnel des activités sur leur territoire respectif.

Ainsi, conformément aux dispositions de ces conventions, **le BCP-Emploi envisage de recruter pour le compte de chaque Région/District partenaire du PEJEDEC, un prestataire qualifié pour la mise en place d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) en vue du financement des Activités Génératrices de Revenus au profit des jeunes dans chacune de ces collectivités territoriales.**

Le présent avis a donc pour objet de sélectionner un prestataire qualifié par Région en vue l'exécution de cette mission.

II – OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est d'accompagner la Région/District dans la création d'AGR en milieu rural à travers la mise en place d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC).

De façon spécifique, la mission du prestataire consistera à :

- Mettre en place un dispositif opérationnel par le recrutement d'animateurs et de facilitateurs communautaires au niveau régional ;
- Accompagner la mise en place de huit (8) Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) dans les localités rurales de la Région ;
- Amener 200 bénéficiaires (25 par AVEC) dont au moins 40% de femmes issues des zones rurales de chaque région à l'autonomie financière à travers les AVEC ;
- Développer chez 200 membres des AVEC dont 40% de femmes issus des zones rurales de la région, la culture d'épargne et de crédit ;
- Financer et permettre à 120 membres au moins, des AVEC issues des zones rurales de la région de créer des AGR et/ou d'agrandir leurs AGR existantes ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des AGR à travers les AVEC au niveau de la région.

III – CONTENU DE LA MISSION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Le prestataire retenu au niveau de chaque région sera en charge des activités et tâches suivantes :

- l'appui au ciblage de quatre (4) localités d'intervention dans la Région ;
- l'organisation de campagnes de communication de sensibilisation et de mobilisation des acteurs ;
- la mise en place d'un dispositif d'appui conseil et d'accompagnement ;
- le profilage, la présélection et la sélection des bénéficiaires ;
- la constitution des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) ;
- la formation des Animateurs et facilitateurs communautaires ;
- le diagnostic des opportunités d'affaires dans les zones d'intervention ;
- la formation des bénéficiaires AVEC et accompagnement pendant un cycle ;
- l'évaluation des performances après le premier cycle (9 à 12 mois) ;
- l'appui à la formalisation de l'AVEC et la mise en relation avec les institutions financières ;
- l'appui à l'élaboration et l'approbation des plans d'affaires ;
- le suivi du remboursement des fonds à l'AVEC ;
- le suivi-évaluation du programme.

IV – DUREE DE LA MISSION ET NOMBRE DE BENEFICIAIRES

Le projet ciblera au moins 200 jeunes de 18 à 35 ans (au moins 50% de femmes) sans emploi ou en situation de vulnérabilité, issus des zones rurales de la région dont 120 membres bénéficieront d'un appui financier. La durée de la mission est de 20 mois maximum à compter de la date de démarrage des prestations.

V – RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission se présentent comme suit :

- Un dispositif opérationnel est mis en place au niveau de la région ;
- La mise en place de huit (8) Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) dans les localités rurales de la Région est effective ;
- 200 bénéficiaires dont au moins 40% de femmes issues des zones rurales de la région à l'autonomie financière à travers les AVEC sont accompagnés ;
- 200 membres des AVEC dont 40% de femmes issues des zones rurales de la région sont initiés à la méthodologie AVEC et la culture d'épargne et de crédit ;
- 120 membres au moins, des AVEC issues des zones rurales de la région de créer des AGR et/ou d'agrandir leurs AGR existantes sont financés ;
- La mise en œuvre des AGR à travers les AVEC au niveau de la région fait l'objet d'une évaluation.

VI – ZONES D'INTERVENTION

N°	REGIONS/DISTRICTS
1	Région de l'Agnéby-Tiassa
2	Région de de La Mé
3	Région du Moronou
4	Région du Bélier
5	District de Yamoussoukro
6	Région du Haut-Sassandra
7	Région du Gboklè
8	Région de San-Pedro
9	Région de la Bagoué
10	Région du Kabadougou

Les candidats peuvent postuler pour une ou plusieurs zones d'intervention. En cas de soumission à plusieurs zones d'intervention, le soumissionnaire devra soumettre un dossier par zone d'intervention avec un personnel-clé spécifique/distinct par zone d'intervention.

VII – PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra être une structure légalement constituée (joindre l'acte de création de la structure) répondant au profil suivant :

- **Expérience du prestataire:** Justifier d'une expérience et de compétences dans l'accompagnement des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) et dans l'accompagnement à la création d'AGR : Avoir conduit, à cet effet, au moins deux (2) missions dans l'accompagnement des AVEC et dans l'accompagnement à la création d'AGR. **Le soumissionnaire devra fournir les attestations de bonne exécution des missions réalisées.**

- **Personnel-clé du prestataire** : Le prestataire devra disposer d'un personnel-clé comprenant au minimum :
- **Un Spécialiste en suivi-évaluation (Chef de mission)** de niveau BAC+4 en statistiques, économie, gestion de projets ou diplôme équivalent, disposant de trois (3) années d'expérience professionnelle dans la coordination et la gestion des projets similaires ainsi que dans le domaine du suivi et du profilage des bénéficiaires ;
 - **Deux Agents en gestion communautaire** de niveau BAC+3 dans l'un des domaines suivants : économie, gestion, marketing, techniques agro-pastorales ou diplôme équivalent, ayant au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans la mise en place d'AVEC et la création d'AGR.

NB : Il est à noter que le prestataire qui sera retenu au titre de chaque région devra adjoindre au personnel-clé quatre (4) Facilitateurs Communautaires de niveau minimum BEPC ou diplôme équivalent, proposés par la communauté de la localité d'intervention.

Le prestataire devra fournir le CV détaillé de chaque personnel proposé, rédigé en français, accompagné d'une copie légalisée (datant de moins de 6 mois) du diplôme requis et des attestations de travail. Le CV doit être rédigé en français et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire.

En cas de soumission à plusieurs zones d'intervention, le prestataire devra disposer d'un personnel-clé spécifique/distinct par Région répondant aux exigences de diplôme et d'expérience ci-dessus.

Les critères de sélection porteront essentiellement sur l'expérience du prestataire et sur les compétences/qualifications du personnel-clé (diplôme et expérience). L'évaluation sera effectuée par zone d'intervention (Région) et un prestataire sera sélectionné par Région. Les prestataires disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la mission seront évalués et comparés et le prestataire le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné.

Un prestataire pourra être sélectionné pour une ou plusieurs Régions s'il est jugé le plus qualifié et expérimenté pour les régions auxquels il a soumissionné et sur la base d'un personnel-clé spécifique proposé par région.

VIII – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts par zone d'intervention (Région)** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation de la structure et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires en Côte d'Ivoire et/ou à l'étranger, attestations de bonne exécution des missions réalisées, CV détaillé de chaque personnel proposé et signé conjointement par l'intéressé et la structure soumissionnaire, copie légalisée (datant de moins de 6 mois) du diplôme, attestation de travail ou de mission du personnel, etc.).**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sur :

- la description de la mission et les prestations exécutées ;
- la zone d'intervention ;
- le nombre d'AVEC mis en place ;
- le nombre de membres par AVEC ;

- le nombre d'AGR financés par l'AVEC ;
- le personnel de la mission et le dispositif d'encadrement ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;
- le montant du contrat.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au **Coordonnateur du BCP-Emploi au plus tard le Vendredi 06 octobre 2017 à 10 heures**, sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original + 5 copies) portant la suscription : « **Manifestation d'intérêt pour la sélection de prestataires qualifiés pour la mise en place d'AVEC dans la Région de en vue du financement des AGR des bénéficiaires**» (*précisez la zone d'intervention*) et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

Secrétariat du Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi)

Abidjan – Cocody II Plateaux, derrière le restaurant BMW,

06 BP 2281 Abidjan 06, Rue K35, Villa 412

Tél : 22 411 184

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du BCP-Emploi. L'ouverture des plis aura lieu **le Vendredi 06 octobre 2017 à 10 heures 15 minutes** à la salle de réunion du BCP-Emploi sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements peuvent s'adresser à la Cellule de Passation des Marchés du BCP-Emploi, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h 17h ou aux adresses électroniques suivantes : gscoulibaly@yahoo.fr avec copie à ismbarry@yahoo.fr

Le Coordonnateur du BCP-Emploi

Adama BAMBA